



Compte-rendu de la F3SCT extraordinaire du 20 janvier 2026 portant uniquement sur l'audit de la VPE

Elu.es présent.es :

Présents : CGT : Daniel BARBAR, Camille BORNE, Françoise MOREL-DEVILLE, Caroline YERMIA, Ludivine VAGNEUR

CFDT : Hervé CARDON, Aurélien GUERIN, David VASALUCCI, Marie-Jeanne BARRIER

Pour l'administration :

- Emmanuel TRIZAC, Président
- Stéphane PAROLA, invité
- Cécile O'BRIEN, DGS
- Yasmina CHAMS, DRH invitée
- Guillaume LAFFITE conseiller préventions
- Service médical : Myriam GRATALOUP
- Autres invités VPE adjoint.es et cheffes de service : ,Sonia GOLDBLUM (VPE) Guillemette Menot (adjointe VPE), Sylvain Parent (adjoint VPE), Corinne Huguon (resp adm concours), Anita Quenette (BSF), Emma Bessière (vie étud. alumni), Cabinet Ergonomia (x2) + élue étudiante Emilie Neyraut

Présentation par le cabinet de la démarche et du comité de pilotage : Approche par l'analyse du travail et son organisation, permettant une analyse micro et qualitative pour percevoir ce qui dégrade les conditions et situations de travail. Co-analyse avec les professionnels. Analyse concrète des situations. Traduction des RPS en objets de travail, afin de trouver des solutions pérennes à inscrire dans démarche de prévention des risques.

4 étapes :

- Installation de la démarche et présentation au comité de pilotage, analyse documentaire (avril mai 2025) +
- Elaboration d'un diagnostic, première vague d'entretiens, entretiens individuel, séances d'observation et de travail collectif
- Rédaction du rapport et retour en comité de pilotage
- Restitution en instance et le 3 février dans le service

Expertise sur le temps long (une année), les acteurs ont changé, certaines personnes n'ont pas pu être sollicitées. Très bon accueil dans les services, le travail s'est déroulé dans de très bonnes conditions.

Longue présentation par le cabinet de plus d'une heure, rapport de 57 pages et 40 slydes (nous vous communiquerons rapidement les éléments importants après la restitution du rapport aux collègues)

Emmanuel Trizac indique qu'il est d'accord avec les constats et ouvre la discussion.

CFDT avez-vous des remarques ou questions ? NON

Déclaration CGT : Nous remercions la cabinet Ergonomia pour ce travail de grande qualité, précis, circonstancié, respectueux et fidèle aux paroles des collègues.

CR CGT FSSSCT 20 janvier 2025 portant sur expertise VPE

Nous constatons que les alertes et les analyses faites par les représentant·es des personnels au CHSCT-FSSSCT (rapports de visite – DGI) n'ont pas été vaines et qu'elles ont été des appuis précieux et qualitatifs pour votre travail : nous avons noté des éléments importants qui avaient fait l'objet d'interpellations comme les atteintes graves à la santé, des carences de postes non remplacés, du déficit d'organisation, des surcharges de travail, de nombreux problèmes identifiés mais jamais résolus, des activités sous pression, des décisions sans réelle concertation. On peut dire que ce travail approfondi a aussi grandement amélioré les conditions de travail des élu·es CHSCT en légitimant leur parole et leurs actions qui sont souvent minorées voire dépréciées et nous vous en remercions vivement.

Nous notons que les élu·es FSSSCT doivent rester vigilants quant à la mise en application des préconisations.

Nous notons qu'un certain nombre d'encadrant·es ou de collègues se sont trouvés ou se trouvent encore dans des situations de travail qui génèrent de la souffrance.

Nous notons qu'il faut une organisation du travail au plus proche et plus respectueuse des agent·es, qui doivent être acteurs et actrices des modalités de travail.

Nous notons aussi que tout projet ou réorganisation doit comporter un volet anticipation du travail, avec des moyens techniques et humains adaptés pour ne pas porter atteinte à la santé des collègues.

Nous notons qu'un travail considérable doit être mis en œuvre sur les fiches de poste qui restent imprécises. Les tâches supplémentaires occasionnelles et l'accroissement temporaire de travail doivent être reconnus et ne peuvent jamais être considérés comme acquis.

Nous notons un besoin de formations sur les RPS pour les assistant·es de prévention, et de formation sur des questions de prévention et signalement RPS pour les encadrant·es.

Un travail sur les DUERP sera à mettre à jour sur ces mêmes questions avec présentation de ces documents aux instances

Des espaces dédiés à l'écoute des agents, de leurs difficultés et à la résolution collective des problèmes doivent être mis en place ou continuer de l'être.

Questions : Concernant la mise en place d'une cellule (page 49), comment imaginez-vous les choses ? (Prévention primaire ?) Quelle définition du travail de manière « indépendante » ? Quid des liens hiérarchiques dans cette cellule ?

Outre les nombreuses préconisations faites dans le rapport, et qui seront soumises au vote, nous attirons la direction sur 3 sujets essentiels :

- Assurer le suivi de l'ensemble des préconisations et en rendre compte devant les instances,
- Régler les situations individuelles en crise de manière humaine en tenant compte des constats très clairs de l'expertise
- Se servir de cette trame et des conclusions de l'expertise pour les appliquer à un certain nombre de services de l'ENS, prendre aussi au sérieux les études d'impact en cas de réorganisation ou de projets importants sur les conditions de travail et in fine la santé des agents. On voit l'importance des dégradations des collectifs de travail quand ces sujets ne sont pas pris en compte ou mal traités...

Avis rédigés par la CGT sur le suivi des préconisations : La F3SCT demande la mise en œuvre effective des préconisations formulées dans le rapport Ergonomia, en particulier celles relatives :

- au renforcement et à la clarification du cadre de travail commun ;

- à la construction d'organisations de travail soutenantes ;
- à la prévention des risques psychosociaux par le traitement des problèmes de travail ;
- à la clarification et à l'outillage du rôle des encadrant·es ;
- à la mise en place d'une cellule de prévention des risques psychosociaux.

La F3SCT demande que l'employeur présente à la prochaine instance, un plan d'actions formalisé, comprenant :

- les modalités de mise en œuvre,
- le calendrier prévisionnel,
- les acteur·rices responsables,
- les moyens humains, organisationnels et financiers mobilisés.

La F3SCT demande un point de suivi régulier en séance afin :

- d'évaluer l'état d'avancement des actions engagées,
- d'identifier les éventuels freins à leur mise en œuvre,
- d'ajuster les mesures si nécessaire au regard du travail réel.

La F3SCT rappelle que les préconisations issues de cette expertise constituent un socle essentiel de prévention, et qu'à ce titre leur suivi relève pleinement des obligations de l'employeur en matière de protection de la santé et de sécurité des agent·es.

Vote pour à l'unanimité

DGS : la prochaine étape de restitution auprès des équipes de la VPE se tiendra le 3 février. Des travaux sont déjà engagés, notamment les projets de service. Calendrier : une fois les projets de service établis, on prévoit un temps pour poser des bases communes qui intégreront les recommandations sur l'association des équipes, la co-construction etc... Instances de cet été : projets de service vont être proposés.

Avis sur la prise en charge des situations individuelles à risque psychosocial :

La F3SCT de l'ENS de Lyon, demande que les situations individuelles identifiées comme présentant un risque psychosocial fassent l'objet d'une prise en charge rapide, humaine et concertée, fondée sur l'analyse du travail réel.

La F3SCT demande que ces situations fassent l'objet d'un suivi en instance jusqu'à leur résolution, afin d'éviter toute mise en déshérence et de garantir l'effectivité des actions de prévention.

Vote pour à l'unanimité

Avis de la F3SCT – Réorganisations : La F3SCT de l'ENS de Lyon demande que toute réorganisation de service, tout projet de transformation ou de changement organisationnel fasse l'objet, en amont de sa mise en œuvre, d'une étude d'impact sur l'organisation du travail, les charges de travail et les risques psychosociaux.

Cette étude d'impact devra être présentée à la F3SCT pour information et discussion, afin de permettre l'identification des risques et la définition de mesures de prévention adaptées, conformément aux obligations de prévention de l'employeur.

La F3SCT rappelle qu'aucune réorganisation ne saurait être engagée sans anticipation des effets sur la santé et les conditions de travail des agent·es.

Vote pour à l'unanimité

CFDT demande comment faire ?

DGS : je veux bien qu'on en parle et qu'on réfléchisse à la façon de le faire. On a des ressources qui permettent d'accompagner et de réaliser ces expertises.

CGT rappelle que c'est juste la loi...(décrets, code général de la fonction publique, code du travail, directive européenne...) l'employeur doit présenter l'impact de toute ré-organisation sur les conditions de travail en instance, il reste seul responsable de la santé et de la sécurité de ses agents ; il doit mettre en oeuvre toutes les mesures de prévention (directive européenne non dérogatoire 89/391)

Ergonomia souligne que le point central de la méthode à adopter est d'associer les équipes et les encadrant.es pour qu'ils et elles puissent anticiper les changements (ça paraît assez logique...)

Avis de la F3SCT – Charge administrative des enseignant·es

La F3SCT de l'ENS de Lyon, au regard des constats du rapport d'expertise Ergonomia, constate l'augmentation significative de la charge administrative pesant sur les enseignant·es et les départements, liée à la mise en place du diplôme de l'ENS et aux réorganisations issues de la fusion de l'École, ayant entraîné la centralisation des services de scolarité, la diminution des secrétariats de département et le transfert de tâches administratives vers les équipes enseignantes.

La F3SCT demande qu'une évaluation de cette charge administrative soit conduite et présentée en instance, accompagnée de propositions opérationnelles visant à rééquilibrer la répartition des tâches entre équipes administratives et enseignantes.

Vote pour unanimité

Il faudra aussi mettre des moyens humains supplémentaires pour absorber la charge de travail.

Emmanuel Trizac regrette de n'avoir pas d'enseignants-chercheurs dans la salle

Nous ne comprenons pas cette remarque qui nous semble hors contexte, car nous sommes **élu.es** et donc légitimes pour représenter l'ensemble des travailleur.euses par TOUS les personnels (EC- chercheurs – BIATSS – ITA) ; tout le monde n'a pas la chance d'être élu.

Un compte rendu détaillé suivra. La CGT a demandé à la direction de communiquer dans sa totalité et sans le caviarder le rapport d'expertise : aux agents de la VPE **ET** aux enseignant.es-chercheurs et enseignant.es.

Vos élu.es CGT de la FSSSCT